

## Demandes de permission de voirie

Si vous souhaitez une autorisation de stationnement pour cause de déménagement, pour établir un bateau au droit de votre propriété, un branchement à l'égout, installer un échafaudage, etc.. vous pouvez le faire en téléchargeant soit :

- ▶ [le formulaire de demande de permission de voirie temporaire \(déménagement, échafaudage etc..\)](#)
- ▶ [le formulaire de demande de permission de voirie permanente \(création de bateaux et branchements à l'égout\)](#)

**Une fois le formulaire rempli, vous pouvez :**

- ▶ le scanner et l'envoyer par mail à [ndirectf@ville-chevilly-larue.fr](mailto:ndirectf@ville-chevilly-larue.fr)
- ▶ le déposer à la Direction des services techniques au 40, rue Elisée Reclus
- ▶ l'envoyer par courrier à la Direction des services techniques à l'adresse suivante:

### Mairie de Chevilly-Larue

Direction des services techniques  
88, avenue du Général de Gaulle  
94669 Chevilly-Larue cedex

Pour que la demande soit traitée dans les meilleurs délais, elle doit parvenir à la Direction des services techniques **au minimum 15 jours avant la date de permission souhaitée**. Un courrier notifiant votre autorisation de permission de voirie vous sera ensuite envoyé.

@ CONTACTEZ-NOUS



### MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle  
94 669 Chevilly-Larue Cedex

☎ 01 45 60 18 00

📠 01 49 78 01 36